

**Siège Social : 36000 Châteauroux**

**Adresse : 2 Place des Cigarières**

**Date de convocation : 2 février 2024**

---

Extrait des Délibérations du Conseil Syndical

---

Réunion du Mercredi 14 Février 2024

**L'an deux mil vingt quatre**

**Le 14 février,**

Le Conseil Syndical du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Indre dûment convoqué, s'est réuni à 10h00 en session ordinaire, au SDEI, sous la présidence de Monsieur Jean Louis Camus Président.

Secrétaire de séance : M LION

Nombre de membres en exercice : 50

Votes exprimés : Pour : 33 / Contre : 0 / Abstention : 0

**Étaient présents (28)**

AUJEAN Bernard, BERTHOUMIEUX Pierre, CAMUS Jean-Louis, CHALMAIN Eric, CHENE Jean-Pierre, CHEZEAUX Jean-Louis, DAUZIER Claude, DELYS Dominique, GOURLAY Philippe, HUGON Jean-Yves, IMBERT Tony, JUDALET Patrick, LANGLOIS Gaston, LEMAIGRE Patrick, LION Michel, MAUBOIS Philippe, MOREAU Jean-Michel, PERSONNE Jacques, PREVOST Michelle, RIOLET Guy, ROBIN Guy, SLEDZ Jean, TAUPIN Patrice, TRISTANT Patrick, VIAUD Philippe, VIDAL Claude, VOITIER Brigitte, YVERNAULT Philippe.

**Étaient absents (14)**

DEJOLLAT Daniel, DRUI Martial, FOISEL Michel, GARGAUD Patrick, GOURRU Maxime, LAROCHE Laurent, PICOUT Laurent, PIVOT Christophe, PRAULY Jean-Claude, RIES Fanny, ROUFFY Marc, SALADIN Michel, SEVAULT Jean-Marc, TUAL Didier.

**Étaient excusés et ont donné pouvoir (5)**

AVEROUS Gil a donné pouvoir à CAMUS Jean-Louis  
BALSAN Charles-Henri a donné pouvoir à IMBERT Tony  
GUESNARD Yves a donné pouvoir à DAUZIER Claude  
LUMET Thierry a donné pouvoir à LION Michel  
SAVY Philippe a donné pouvoir à LANGLOIS Gaston

**Étaient excusés (3)**

ALLARD Bernard, BRANCHOUX Gilles, CHARPENTIER Dominique.

**Objet : Approbation de l'actualisation des membres des commissions paritaire énergie**

Monsieur le Président expose qu'il est nécessaire de procéder à l'actualisation des membres de la commission paritaire énergie suite au changement de délégué de la commune urbaine du

Poinçonnet qui siégeait en qualité membre représentant du SDEI à la commission paritaire énergie.

Les dispositions de l'article 198 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, transposées à l'article L 2224-37-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), prévoit la création par les syndicats intercommunaux ou mixtes d'énergies d'instituer une Commission consultative paritaire : « énergie »

Les EPCI à FP doivent désigner un représentant à la commission et s'ils le souhaitent un membre suppléant. A défaut pour l'EPCI d'avoir désigné son représentant dans le délai imparti, celui-ci sera représenté au sein de la commission consultative « énergie » par son président, sans préjudice qu'ultérieurement l'organe délibérant de l'EPCI désigne un nouveau représentant en remplacement du représentant en place.

Le SDEI a délibéré pour la mise en place de cette commission le 2 octobre 2015 délibération n°03-2015-16.

Cette commission est chargée de coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, de mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et de faciliter l'échange de données.

La Commission désigne parmi les représentants des EPCI un membre qui sera associé à la représentation du syndicat à la conférence départementale chargée d'élaborer le programme prévisionnel des investissements sur les réseaux de distribution publique d'électricité et de gaz, mentionnée au troisième alinéa de l'article L. 2224-31, I du Code général des collectivités territoriales.

La commission, présidée par le Président du Syndicat, doit être composé des membres suivants :

- 15 membres titulaires du SDEI
- 15 membres titulaires pour représenter les EPCI en cours de désignation

Suite à la vacance d'un poste il convient de procéder à la désignation d'un nouveau membre au sein de la commission paritaire énergie.

**Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :**

**Article 1** : D'approuver la nouvelle composition de la commission paritaire énergie



Délégués titulaires du SDEI
M Jean-Louis CAMUS
M Jean-Pierre CHENE
M Gil AVEROUS
M Patrick JUDALET
M Pierre BERTHOUMIEUX
Mme Dominique CHARPENTIER
M Jacques PERSONNE
M Claude VIDAL
M Claude DAUZIER
M Gaston LANGLOIS
M Michel LION
M Jean-Michel MOREAU
M Guy RIOLET
M Philippe GOURLAY
M Pascal GLOMOT

**Article 2** : D'approuver la désignation du représentant des EPCI appelé à siéger à la conférence départementale Monsieur François DAUGERON.

**Article 3** : D'abroger la délibération n° 02202112 relative à ce sujet

Pour extrait conforme,

Le Président,



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Jean-Louis CAMUS', written over a circular blue stamp. The stamp contains the text 'SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES' around the top and 'DE L'INDRE' around the bottom. The name 'Jean-Louis CAMUS' is printed in blue ink across the center of the stamp.

Jean-Louis CAMUS

Secrétaire de Séance :



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Michel LION', written in a cursive style.

Michel LION

Accusé de réception en préfecture  
036-200031987-20240214-02202409-DE  
Date de télétransmission : 22/02/2024  
Date de réception préfecture : 22/02/2024